



CDEN du 11 Février 2022  
Déclaration Liminaire de la FCPE

C'est un constat, les parents d'élèves ne sont pas entendus par l'Éducation Nationale. Depuis le Conseil Départemental de L'Éducation Nationale du 5 Novembre 2020, nous demandons une embauche massive de personnel éducatif afin d'éviter une déscolarisation partielle des enfants en raison du contexte actuel.

Nous venons d'entendre un éventuel recrutement de vacataires de la part du Ministère de l'Éducation Nationale, soit un retard de décision de plus de 15 mois de la part des services. Nous, les parents d'élèves FCPE notons une désorganisation des services qui impacte nos enfants et le bon déroulement des apprentissages.

Lorsque l'on évoque depuis septembre 2021, des difficultés et des incompréhensions dans le remplacement des personnels absents, on nous rétorque que le taux de remplacement est satisfaisant. Cependant sur une école de la circonscription de Crest Vallée de la Drôme, depuis la rentrée, il y a un taux d'absence de 26 % (soit 4,5 semaines sur 17 semaines).

Depuis plusieurs années, nous vous indiquons que vos critères de pilotage ne correspondent pas à la réalité des établissements, les parents FCPE regrettent votre persévérance dans ce mode de fonctionnement.

De plus, vous précisez que le taux d'encadrement de nos enfants est en moyenne de 5,57 (soit 1 enseignant pour 18 élèves) pour la Drôme. Nous, parents FCPE, disons que sur les établissements du premier degré, ce chiffre ne représente toujours pas la réalité.

En écartant les dispositifs particuliers, le taux d'encadrement des établissements à fermeture est de 5,17 pour devenir 4,2 et celui des établissements à ouverture était de 3,6 pour devenir 4,46. Nous voulons alerter le CDEN qu'actuellement, beaucoup d'établissements scolaires ont un taux d'encadrement insuffisant et aucune correction n'a été mise en place.

Nous pouvons aussi évoquer quelques établissements à fermeture (Saillans, Saint Paul 3 Châteaux, Saint Marcel lés Valence), qui vont obtenir un taux d'encadrement inférieur ou égal à 4 en septembre 2022 alors que sur la seconde liste des établissements recevant une ouverture car le taux d'encadrement était inférieur à 4. Les parents d'élèves FCPE ne peuvent pas cautionner ces décisions qui sont incohérentes au regard des effectifs.

Nous estimons que le pilotage sur le département n'est pas équitable et provoque des inégalités avec l'apparition de manifestations de mécontentement de la part des parents.

Le second degré est aussi impacté par cette gestion de moyenne, en effet si l'établissement présente une moyenne d'au moins 26 élèves par division, il en résulte des divisions pouvant accueillir entre 28 à 30 élèves dans certaines classes.

Le tableau montre que 25 % des établissements listés ont une moyenne minimum de 26 élèves par division. De ce fait, certaines classes de ces établissements seront surchargées. Nous, parents FCPE, ne pouvons pas accepter cet état des lieux pour la rentrée de septembre 2022 et vous demandons des moyens supplémentaires sur certains groupes scolaires (Chabeuil, Bourg de péage, Crest .....)

Actuellement, vos propositions ne sont pas satisfaisantes et ne répondent pas aux besoins réels du territoire. Nous apportons la parole des parents et actuellement la colère gronde dans les différents établissements. Vous devez réagir rapidement, il y a urgence.